



Ministère de la santé et de la prévention
Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2023 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Véronique BEAUSILLON

Inspectrice honoraire de classe exceptionnelle
de l'action sanitaire et sociale, Présidente ;

M. Nicolas JOUAN

Inspecteur du travail à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne – Rhône Alpes, Chargé de mission « formation professionnelle » ;

Mme Béatrice JEAN-MARIE

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement – unité départementale du Val-de-Marne, Cheffe de bureau « veille sociale et hébergement d'urgence » ;

M. Mehdi JOUHAR

Directeur adjoint du travail à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault, Responsable du service central travail ;

Mme Virginie LANTENOIS

Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines, Cheffe du bureau « retraites et qualité des comptes individuels retraite » ;

Mme Valérie VERBEKE

Inspectrice du travail à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Meurthe-et-Moselle, Agent de contrôle ;

M. Aubin WEISSMULLER

Attaché principal d'administration de l'Etat à l'Agence Régionale de Santé de la région Provence Alpes Côtes d'Azur, Responsable administratif et financier à la DSPE.

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme Véronique BEAUSSILLON, la présidence sera assurée par Monsieur Mehdi JOUHAR.

Article 3

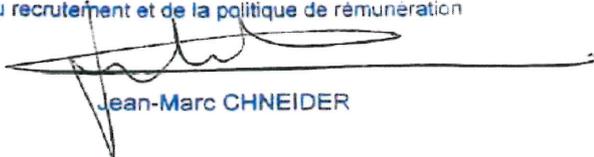
Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 janvier 2023

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER